

# BREF *Thématique*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES DETENUS EN 2011

### **LES PRINCIPAUX RESULTATS**

- En 2011, plus de 3 millions d'euros ont été mobilisés pour la formation des personnes détenues franciliennes, dont la moitié émane du programme IRILL financé par l'Etat et du Fonds Social Européen.
- Près de 3200 personnes détenues sont entrées en formation, prioritairement dans des stages visant l'apprentissage d'un métier :
  - Un stagiaire sur deux a un niveau de formation inférieur au CAP,
  - 40% des stagiaires ont suivi une préqualification ou une qualification dans des secteurs tels que le nettoyage des locaux, le bâtiment second œuvre ou la restauration.
- L'entrée en formation est motivée par des besoins concomitants liés à l'incarcération et aux besoins professionnels des personnes détenues.
- Durant la formation, plus d'un stagiaire sur deux a bénéficié d'un accompagnement professionnel, généralement dispensé par un conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation
  - Malgré tout, 83% des stagiaires ressentent le besoin d'être mieux informés sur les relais extérieurs utiles pour leur insertion.
- La majorité des stagiaires (65%) estime que la formation permet d'acquérir de nouvelles compétences utiles pour l'insertion professionnelle et qu'elle aide à mieux supporter la détention (50%).
- L'accès à une meilleure rémunération et l'allongement de la durée de certains stages sont les deux principales attentes des stagiaires.

*La formation professionnelle contribue à l'objectif de réinsertion des personnes placées sous main de justice et à la lutte contre la récidive. En milieu pénitentiaire, elle est intégrée à l'ensemble des mesures qui concourent à l'amélioration des conditions de vie des personnes détenues et à la préparation de la sortie, tels que l'enseignement, le travail, les activités culturelles et sportives.*

*Soumise à de fortes contraintes liées aux exigences sécuritaires et aux durées d'incarcération très variables, la mise en œuvre d'actions de formation est un défi quotidien pour tous les intervenants : personnels pénitentiaires, conseillers d'insertion, organismes de formation.*

*Face à l'étendue des besoins, le développement de l'offre de formation des détenus franciliens est une priorité qui nécessite, à moyens constants, la recherche de complémentarités entre les différents financeurs. Le partenariat étroit qui unit la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dircctce) et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris (DISP) dans la mise en œuvre du programme IRILL a permis la réalisation de ce premier état des lieux qui donne la parole aux stagiaires détenus pour l'amélioration de l'offre de formation.*



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Direction Interrégionale des  
Services Pénitentiaires de Paris



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ILE-DE-FRANCE

## ▲ La formation professionnelle des personnes détenues

La formation professionnelle en milieu pénitentiaire s'inscrit dans l'objectif d'insertion des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), défini par l'article 2 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009<sup>1</sup>. Conduite par le ministère de la Justice, la formation des personnes détenues est mise en œuvre différemment selon la nature des établissements pénitentiaires.

### La formation en établissements en gestion publique

Pour les établissements entièrement gérés par le service public, les projets de formation sont définis et mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre l'administration pénitentiaire et le ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation Professionnelle et du Dialogue social.

En région Ile-de-France, ce partenariat repose sur la déclinaison du programme national insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL). Ce dernier, financé par l'État et piloté par la Direccte en lien étroit avec la DISP de Paris, a pour objectif de permettre aux personnes détenues d'entamer un parcours de formation qualifiant, de préparer leur sortie et de valider les compétences acquises dans leurs expériences antérieures ou dans le cadre d'activités réalisées en détention.

Les durées de détention varient considérablement selon le type d'établissements, les formations financées par le programme IRILL ont des priorités différenciées. Ainsi, en maison d'arrêt, l'objectif est de rendre le temps de détention le plus « utile » possible, en initiant des parcours d'insertion professionnelle qui pourront être poursuivis à l'extérieur. En établissement pour peines, l'objectif est de donner accès à la qualification et, dans la mesure du possible, à un travail qualifié durant la détention. Le programme IRILL peut aussi financer des formations en « milieu ouvert », notamment pour des personnes hébergées en centres de semi-liberté (CSL) ou en centres pour peines aménagées (CPA).

En Ile-de-France, le programme IRILL est prioritairement orienté vers : les formations réalisées en milieu fermé, les actions validées par des certifications et les publics les moins qualifiés. Pour développer la formation des personnes détenues, la Direccte mobilise conjointement le Fonds Social Européen (FSE), dont les financements permettent d'augmenter le nombre de places des stages conventionnés au titre du programme IRILL ou d'initier de nouveaux projets.

### La formation en établissements en gestion déléguée

La loi sur le service public pénitentiaire du 22 juin 1987 a légalisé la concession, à des opérateurs publics ou privés, des fonctions pénitentiaires autres que celles de direction, de greffe et de surveillance. C'est ainsi qu'ont été créés les premiers établissements pénitentiaires en gestion déléguée, aujourd'hui au nombre de 50 (dont 5 en Ile-de-France).

Les opérateurs, engagés sur une longue durée, sont signataires de contrats de prestations qui concernent les fonctions d'intendance, de logistique (restauration, blanchisserie, maintenance) ainsi que le soutien à la mission

d'insertion de l'administration pénitentiaire. Ce volet comprend la formation professionnelle et l'accès au travail des personnes détenues. Dans ces établissements, ce sont donc les opérateurs titulaires des marchés qui ont la responsabilité de proposer des formations individualisées aux personnes détenues, dans le cadre de programmes de formation validés par l'administration pénitentiaire.

### Priorités d'intervention communes

Quel que soit le statut des établissements, l'un des fondements de la politique de formation des personnes placées sous main de justice est de leur garantir des prestations identiques à celles qui sont organisées à l'extérieur à l'égard des publics en grande difficulté.

L'une des priorités d'intervention est de favoriser et de renforcer les dispositifs d'orientation, de formation et de valorisation des compétences tout au long de la vie, en application des règles pénitentiaires européennes qui précisent respectivement que :

- « toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations »,
- priorité doit être donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter et à ceux qui n'ont pas d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle,
- dans la mesure du possible, l'instruction des détenus doit être intégrée au système d'éducation et de formation publique, afin que les intéressés puissent poursuivre aisément leur éducation et formation professionnelle après leur sortie de prison ».

### Les types d'établissements pénitentiaires

Les établissements pénitentiaires sont classés en deux grandes catégories :

- Les **maisons d'arrêt** reçoivent les prévenus en détention provisoire (détenus en attente de jugement ou dont la condamnation n'est pas définitive) ainsi que les condamnés dont la peine ou le reliquat de peine n'excède pas deux ans.
- Les **établissements pour peine** sont divisés en maisons centrales, centres de détention, centres de semi-liberté, en fonction du type de population pénale qu'ils accueillent.
  - Les **maisons centrales** accueillent les détenus condamnés à une longue peine et/ou présentant des risques. Le régime de détention de ces prisons est essentiellement axé sur la sécurité.
  - Les **centres de détention** accueillent des détenus condamnés à une peine supérieure à deux ans et qui présentent les meilleures perspectives de réinsertion sociale. A ce titre, les centres de détention ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus.
  - Les **centres pénitentiaires**, établissements mixtes, comprennent au moins deux quartiers différents (maison d'arrêt, centre de détention et/ou maison centrale).
  - Les **centres de semi-liberté** reçoivent des condamnés admis au régime de placement extérieur ou de la semi-liberté. Le condamné détenu peut s'absenter de l'établissement durant la journée pour exercer une activité professionnelle, suivre un enseignement ou une formation, bénéficier d'un traitement médical ou s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive.
  - Les quartiers **centres pour peines aménagées** peuvent recevoir les condamnés bénéficiant d'une mesure de semi-liberté ou d'un placement à l'extérieur ainsi que les condamnés dont le reliquat de peine est inférieur à un an, afin de leur permettre de concrétiser un projet de réinsertion.

Source : Ministère de la Justice

<sup>1</sup> « Le service public pénitentiaire participe à l'exécution des décisions pénales. Il contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues. Il est organisé de manière à assurer l'individualisation et l'aménagement des peines des personnes condamnées. »

En milieu pénitentiaire, la formation professionnelle doit s'intégrer à un ensemble plus large de prestations destinées à faciliter l'insertion professionnelle après la sortie.

C'est dans cet objectif qu'il est accordé une grande importance aux liens qui peuvent exister avec le marché du travail, mais aussi avec l'ensemble des partenaires qui contribuent aux missions d'insertion. Ainsi, les personnels pénitentiaires et plus particulièrement les personnels d'insertion et de probation travaillent en collaboration avec les intervenants du droit commun (Pôle Emploi, Missions Locales...) et les partenaires privés (associations, organismes de formation...).

Dans le champ de la formation, des passerelles sont recherchées pour faciliter la poursuite des parcours initiés durant la détention. Un marché national avec l'AFPA offre, par exemple, la possibilité aux personnes détenues de poursuivre leurs apprentissages en intégrant, dans le cadre d'un aménagement de peine, des stages qualifiants ou des dispositifs de validation des acquis de l'expérience.

### Les personnes détenues en Ile-de-France

L'Ile-de-France accueille 18% de l'ensemble de la population détenue en France. En moyenne durant l'année 2011, 11 930 personnes étaient détenues et hébergées dans les établissements du ressort de la DISP de Paris, dont 11 221 dans les maisons d'arrêt et les centres de semi-liberté.

Parmi les personnes détenues en Ile-de-France, 66% sont condamnées. La part du public prévenu (en attente de jugement) est plus élevée en Ile-de-France que dans le reste du territoire national. La présence dans la région des maisons d'arrêt de Fleury-Mérogis (plus grande maison d'arrêt d'Europe, avec une moyenne de 3 766 personnes détenues) et de Fresnes (2 252 personnes détenues en moyenne) contribue à cette particularité. Cette dernière n'est pas sans impact sur la formation car elle contribue à raccourcir la durée moyenne d'incarcération, élément déterminant pour la conception et la mise en œuvre des stages (9,6 mois en moyenne nationale contre 6 mois en Ile-de-France).

La population sous main de justice est essentiellement masculine ; les femmes ne représentent que 3,5% de la population totale. Au niveau national, plus d'une personne détenue sur quatre a moins de 25 ans (25,9%) et les personnes de plus de 50 ans représentent 11,6% des effectifs<sup>2</sup>. En 2010, l'administration pénitentiaire estimait que 49% des personnes détenues étaient sans diplôme et 27% en difficulté de lecture (dont 12% en situation d'illettrisme).

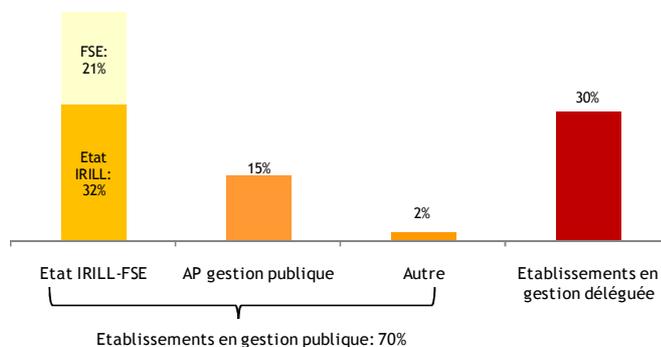
Avec 30% de personnes de nationalité étrangère dans les établissements franciliens, les difficultés liées à une maîtrise insuffisante de la langue française sont fréquentes, problématique d'autant plus marquée que la vie en détention nécessite régulièrement d'avoir recours à l'écrit. Dans le souci d'optimiser des moyens des différents ministères, c'est l'Education Nationale qui se charge, pour l'essentiel, de répondre à ce besoin en matière de formation de base.

Compte tenu de l'importance du public pas ou peu qualifié, les moyens consacrés à la formation professionnelle se concentrent sur les actions qui permettent de viser un niveau équivalent au CAP (Niv V).

### Les financements mobilisés pour la formation professionnelle en 2011

En 2011, près de 3 millions d'euros ont été mobilisés pour la formation professionnelle des personnes détenues en Ile-de-France<sup>3</sup>. Plus de la moitié des financements provient des crédits d'Etat du programme IRILL cofinancé par le FSE (52%).

Le financement de la formation professionnelle des personnes détenues en Ile-de-France en 2011



Source : Directe-DISP

En complément des programmes IRILL et du FSE, exclusivement ciblés sur les établissements en gestion publique, l'Administration Pénitentiaire a mobilisé 459.736 euros.

Ces financements correspondent à des achats de formation réalisés par la DISP et aux contributions des établissements pénitentiaires qui fournissent du matériel et mettent à disposition du personnel ou des équipements pour la réalisation de certains stages.



Aménagement paysager réalisé par les stagiaires d'une préqualification dans les espaces verts. Maison d'arrêt de Bois d'Arcy 2011

En 2011, le programme IRILL et le FSE ont financé sept pré-qualifications en espaces verts et vente en jardinerie. Ces actions ont été mises en œuvre dans trois maisons d'arrêt franciliennes : Fresnes, Fleury-Mérogis, Bois d'Arcy. D'une durée moyenne de 420 heures, les stages ont été suivis par 74 personnes détenues qui ont validé un portefeuille de compétences. Les aménagements paysagers réalisés durant les formations permettent de valoriser le travail des stagiaires et ils contribuent à l'amélioration des espaces collectifs des maisons d'arrêt.

Photo : DISP de Paris

<sup>2</sup> Les données sur les personnes incarcérées sont issues du « Chiffre Clé 2011 » de l'administration pénitentiaire.

<sup>3</sup> Seules les actions de formations professionnelles ont été comptabilisées dans les financements. Les actions qui relèvent de l'accueil, de l'information ou du suivi individualisé des détenus ont été exclues du champ de l'analyse. Ces dernières sont particulièrement importantes dans les établissements en gestion privée (plus de 1,3 millions d'euros en 2011).

Même si le cofinancement d'autres partenaires reste peu fréquent en région Ile-de-France (2%), certains projets ont pu bénéficier du soutien d'acteurs locaux essentiellement mobilisés dans le cadre de la politique de la ville (Directions Départementales de la Cohésion Sociale, Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - ACSE, collectivités locales).

Dans le même temps, les établissements pénitentiaires en gestion déléguée ont consacré 903.952 euros pour la réalisation d'actions de formation professionnelle. Ces financements représentent 30% des contributions mobilisées en 2011, ce qui correspond à la part des personnes détenues qu'ils hébergent.

En complément de ces financements régionaux, l'Etat, par l'intermédiaire de la DGFEF, a mis à disposition une enveloppe de rémunération qui est estimée à près de 840.000 euros pour l'Ile-de-France (essentiellement mobilisés pour des stagiaires en préqualification ou qualification). Enfin, des personnes en aménagement de peine ont bénéficié de places de formation liées à un marché national (AFPA), sans qu'il soit possible de chiffrer cette contribution au niveau régional<sup>4</sup>.

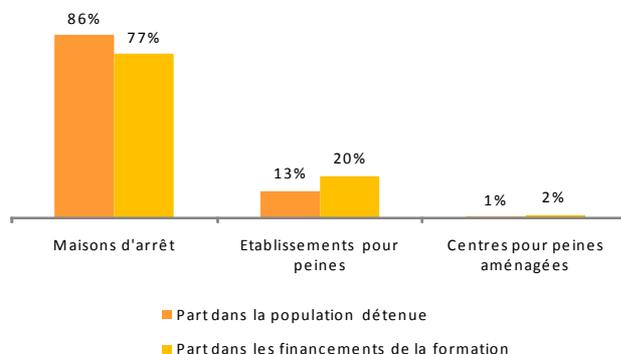
Plus des trois quarts des financements de la formation professionnelle se concentrent dans les maisons d'arrêt, établissements qui hébergent le plus grand nombre de personnes. Le reste des financements franciliens est réparti entre les établissements pour peines (20%) et des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle de personnes en aménagement de peine (2%).

Fortement liés à la taille des établissements, les engagements financiers sont variables selon les sites. Ainsi, la maison d'arrêt de Fleury Mérogis qui héberge le plus grand nombre de personnes détenues (3.766 pers) a bénéficié de plus de 800.000 euros, tandis que la plus petite maison d'arrêt, située à Versailles (65 pers), a réalisé son programme de formation avec moins de 25.000 euros.

Les établissements franciliens ont consacré en moyenne 25 euros par mois et par détenu pour la forma-

tion professionnelle<sup>5</sup>. Ce montant varie sensiblement selon le mode de gestion des établissements, puisqu'il est de 22 euros dans les sites en gestion déléguée, contre 28 euros dans les sites en gestion publique. D'autre part, l'investissement par détenu s'avère nettement plus élevé dans les établissements pour peines (48 euros) que dans les maisons d'arrêt (18 euros).

Répartition des financements de la formation professionnelle et de la population détenue par type d'établissement (2011)



Source : Direccte - DISP

### ▲ Plus de 3 000 stagiaires en 2011

Durant l'année 2011, 3 194 personnes détenues ou en aménagement de peine sont entrées en stage de formation professionnelle. Parmi les stagiaires dont le niveau de formation a pu être recensé, 82% ont un niveau inférieur ou équivalent au CAP (50% de niveau Infra V et 32% de niveau V).

Conformément à la volonté des financeurs de privilégier les actions préqualifiantes et qualifiantes (70% des heures financées), les stagiaires ont prioritairement suivi des formations visant l'apprentissage d'un métier (40%). Ces stages, qui durent généralement plus de 200h, concernent des secteurs réputés porteurs tels que: le nettoyage et l'hygiène des locaux (28% des stagiaires en formation préqualifiante ou qualifiante), le bâtiment second œuvre (19%) ou la restauration (11%).

#### Préparation au « CQP Commis de cuisine »

Financée par le programme IRILL dans deux établissements franciliens (Fleury-Mérogis et Bois d'Arcy), la formation s'adresse à des détenus qui ont la particularité de travailler en cuisine dans le cadre de leur détention.

D'une durée de 240 heures, les enseignements théoriques sont dispensés en alternance avec le travail en cuisine, durant lequel les stagiaires préparent les petits déjeuners et les repas des détenus. En 2011, 23 personnes ont suivi la formation et 14 ont pu être présentées à une session de validation. Parmi celles-ci, 13 stagiaires ont accédé à une validation : 11 ont obtenu l'intégralité du CQP et 2 des validations partielles.

Pour renforcer le lien avec le marché du travail, un « bilan d'évaluation et d'orientation » est réalisé par l'organisme de formation. Il permet aux stagiaires d'appréhender les techniques de recherche d'emploi et de leur proposer, dans la mesure du possible, un premier contact avec un employeur potentiel.



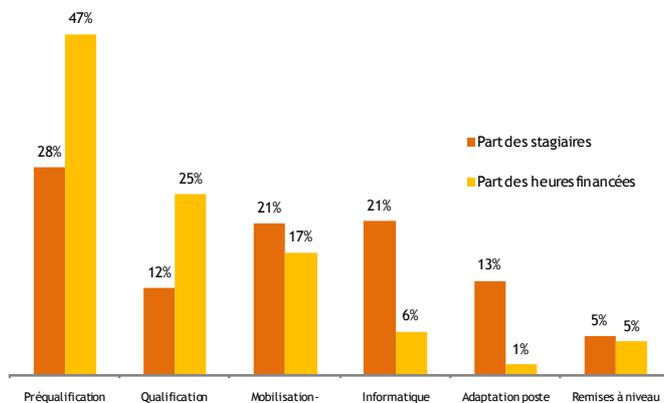
Buffet réalisé par les stagiaires pour la clôture de la formation « CQP Commis de Cuisine ». Maison d'arrêt de Bois d'Arcy 2011 (Photo : DISP de Paris)

<sup>4</sup> Au niveau national, l'enveloppe mise à disposition par la DGEFP dans le cadre de ce marché passé avec l'AFPA représentait 3.8 millions pour sa deuxième tranche (juin 2010 – juin 2011). Ce marché offre la possibilité aux détenus libérés grâce à un aménagement de peine ou à une liberté conditionnelle de suivre des formations qualifiantes dans les sites de l'AFPA. Il prévoit également la mise à disposition de places d'enseignement à distance (EAD) pour les publics incarcérés.

<sup>5</sup> Ce montant a été estimé en rapportant la moyenne annuelle des détenus présents en fin de mois dans les établissements aux budgets de formation eux-mêmes mensualisés.

Selon les opportunités offertes par les plateaux techniques des établissements et les spécialités de leurs ateliers de travail, d'autres métiers sont enseignés dans des domaines relatifs aux espaces verts, à la mécanique, la logistique, la médiation culturelle, l'imprimerie ou l'électricité.

Répartition des stagiaires et des heures financées selon le type d'action en 2011



Source : Direccte-DISP

Un cinquième des stagiaires a accédé à une prestation de mobilisation ou de préparation à la sortie (21%). D'une durée moyenne de 100 heures, ces formations recouvrent des bilans de compétences, des prestations d'accompagnement individuelles ou collectives pour la définition de projets professionnels et des séances de techniques de recherche d'emploi.

Une proportion identique de stagiaires a suivi des ateliers d'initiation informatique, tandis que 13% ont bénéficié d'une adaptation à un poste de travail, formation réservée aux personnes qui accèdent à un emploi rémunéré durant leur détention. Ces deux dernières formations se caractérisent par des durées très courtes (20h en moyenne) et d'importants flux de stagiaires tout au long de l'année. Ainsi, bien qu'elles ne représentent que 7% des heures financées, ces actions ont été suivies par un tiers des stagiaires.



Atelier de formation bureautique - Maison d'arrêt de Nanterre

En 2011, plusieurs établissements pénitentiaires franciliens ont proposé des initiations informatiques aux personnes détenues. Près de 600 stagiaires ont bénéficié de ces dispositifs, avec une moyenne de 26 heures d'enseignement par personne. L'accès à internet étant interdit dans les prisons françaises, les apprentissages sont axés sur la maîtrise de logiciels avec des applications orientées vers l'insertion : rédaction de lettres de motivation et CV.

Photo : DISP de Paris

En 2011, les remises à niveau dans les savoirs de base et l'apprentissage du français n'ont concerné que 5% des stagiaires, qui ont bénéficié d'une centaine d'heures d'enseignement en moyenne.

Cette faible part s'explique par la recherche d'une meilleure complémentarité entre l'offre de formation professionnelle et les enseignements dispensés en milieu pénitentiaire par l'Education Nationale, positionnée en priorité sur la prise en charge des besoins relevant de l'illettrisme et des compétences clés.

### L'Education nationale en prison

En 1995, une convention signée entre le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Education Nationale a créé des unités pédagogiques régionales en milieu pénitentiaire (UPR) ayant pour vocation de dispenser l'ensemble des formations initiales et de préparer aux diplômes de l'Education nationale. Cette convention entre les deux ministères a été actualisée le 29 mars 2002 et le 8 décembre 2011.

Conformément au code de procédure pénale et aux recommandations du Conseil de l'Europe sur "l'éducation en prison", toutes les personnes détenues qui en ont besoin, ou qui le souhaitent, doivent avoir accès à une éducation de qualité équivalente à celle dispensée dans le monde extérieur.

Afin de répondre à ce besoin, dans chaque unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire sont à la charge du ministère de l'éducation nationale les personnels nécessaires pour assurer les fonctions de direction pédagogique et administrative ainsi que les personnels enseignants du premier et second degré.

En 2011, sur la DISP de Paris, 6815 personnes sont entrées dans des actions de formation de l'Education nationale. Sur 1446 présentations à des examens, 1235 réussites totales ont pu être dénombrées, du Diplôme initial de langue française (DILF) à des diplômes de niveau supérieur au baccalauréat.

### Les résultats de l'Enquête IRILL

En 2011, la Direccte d'Ile-de-France et la DISP de Paris ont réalisé une enquête par questionnaire auprès des stagiaires des formations financées par le programme IRILL et le FSE. Cette enquête ne portait que sur les actions préqualifiantes ou qualifiantes et sur les formations d'initiation informatique (85% de la programmation). Les informations récoltées permettent de mieux connaître les motivations des stagiaires, leur niveau de satisfaction et leurs souhaits d'amélioration de l'offre de formation en détention.

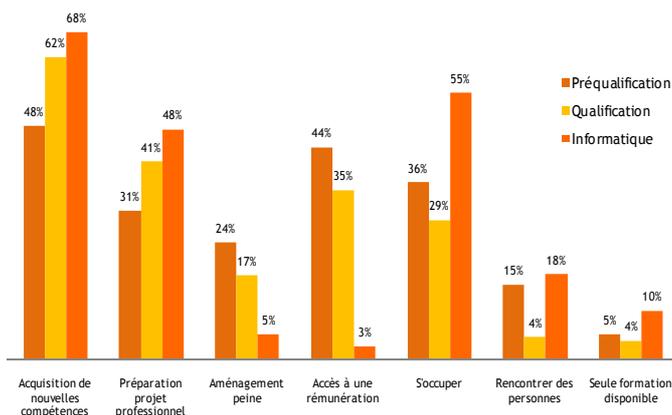
### L'entrée en formation

Les personnels de surveillance et d'insertion et de probation jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'information sur l'offre de formation IRILL. Un stagiaire sur deux déclare avoir pris connaissance de l'existence de sa formation par leur intermédiaire, tandis que 25% ont été informés par voie d'affichage et 17% par des codétenus. Néanmoins, les circuits d'information varient fortement selon les établissements car ils dépendent du statut des personnes incarcérées, des spécificités de chaque site, de leurs contraintes environnementales et des modalités d'organisation pour le recrutement des stagiaires.

En prison, l'entrée en formation répond à des motivations multiples qui croisent des besoins liés au champ professionnel et aux situations d'incarcération. Si le désir d'acquies de nouvelles compétences est la principale motivation des stagiaires, ces derniers sont nombreux à percevoir l'entrée en formation comme un moyen d'occuper leurs journées ou d'améliorer leur situation financière.

Par ailleurs, l'intérêt de suivre une formation pour appuyer une demande d'aménagement de peine est exprimé par une proportion non négligeable des stagiaires en préqualification et qualification.

Motivations des stagiaires selon le type de formation



Source : Directe-DISP

La grande majorité des stagiaires enquêtés n'a suivi qu'une seule formation durant son incarcération (75%). Logiquement, les personnes incarcérées dans les établissements pour peines (dont la durée de détention est plus longue qu'en maison d'arrêt), sont les plus nombreuses à déclarer le bénéfice de plusieurs stages (36% contre 21%).

En prison comme ailleurs, il semblerait que les chances de suivre plusieurs formations augmentent sensiblement avec le niveau d'étude : 21% des stagiaires de niveau infra V ont suivi plusieurs formations, contre 31% pour les stagiaires d'un niveau V et plus.

### L'accompagnement professionnel des stagiaires durant leur détention

Durant leur détention et en dehors de la formation suivie, plus de la moitié des stagiaires déclare avoir bénéficié d'une aide sur leur projet professionnel (56%).

Cet accompagnement est principalement dispensé par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (55% des cas). L'intervention des conseillers de Pôle emploi est signalée par 22% des stagiaires accompagnés, avec une présence plus marquée en établissement pour peines qu'en maison d'arrêt. Quant aux jeunes, ils ont pu bénéficier d'un accompagnement par les missions locales (28% des cas) ou par leur famille et leurs amis qui jouent un rôle plus important auprès d'eux.

L'accès à un accompagnement professionnel durant la détention améliore sensiblement la connaissance des organismes susceptibles d'aider les personnes détenues à s'insérer professionnellement une fois libérées. En effet, 70% des bénéficiaires d'un accompagnement dé-

## Le travail en prison

Conformément aux règles pénitentiaires européennes, l'Administration Pénitentiaire s'efforce de « procurer un travail suffisant et utile » aux détenus. Travailler en détention est en effet considéré **comme un droit** pour les détenus qui le souhaitent. L'activité professionnelle, fondamentale pour la **réinsertion future des personnes incarcérées**, permet aussi de s'assurer une rémunération pour indemniser les victimes, préparer leur sortie, aider leurs familles et améliorer leur quotidien en détention.

Le travail en prison offre différentes possibilités :

- **Le service général** : les détenus participent à l'entretien et au fonctionnement de la prison. Ils peuvent entre autres intervenir dans les cuisines. Différentes actions de formation permettant de préparer le CQP Commis de cuisine bénéficient notamment à des personnes détenues qui occupent un emploi en cuisine, avec une alternance du travail et de la formation.

- **Les ateliers de la régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP)** permettent aux détenus d'occuper des postes dans des secteurs variés ; imprimerie, métallerie, restauration d'archives... Au-delà des actions d'adaptation au poste de travail dispensées par la RIEP, différentes formations financées par le programme IRILL permettent à des détenus qui travaillent de se qualifier (CAP Métallerie, CQP Offset, CQP Massicot).

- **Le travail en concession** : les détenus travaillent pour le compte d'entreprises privées qui installent un atelier en prison.

**Dans les prisons** dont la gestion est confiée à **des groupements privés** ce sont eux qui ont contractuellement en charge le travail.

Enfin, les personnes détenues peuvent aussi travailler pour leur propre compte ou pour une association.

Les passerelles qui peuvent être créées entre le travail et la formation professionnelle présentent différents atouts : au-delà des possibilités accrues d'insertion grâce au cumul de l'expérience professionnelle et de la formation (éventuellement diplômante), l'utilisation des ateliers de travail dans le cadre de la formation professionnelle permet aux stagiaires de bénéficier de plateaux techniques, nécessaires à la mise en pratique des connaissances acquises.

### Les ateliers de travail dans les établissements pénitentiaires franciliens

Source : DISP de Paris

	Conditionnement	Façonnage	Informatique	Imprimerie	Confection	Métallerie	Montage	Cosmétique
MA fleury-Mérogis	✓	✓						
MA Bois d'Arcy	✓	✓			✓			
MA Versailles		✓					✓	✓
MA Paris La Santé	✓	✓					✓	
MA Fresnes	✓	✓						
CD Melun				✓		✓	✓	
MC Poissy	✓		✓				✓	
CP Meaux-Chauconin	✓	✓						
MA Osny	✓	✓						
MA Nanterre	✓	✓						
MA Villepinte	✓	✓						
CP Réau	✓	✓						

Voir le reportage réalisé par le Ministère de la Justice sur le travail et la formation professionnelle en détention (maison d'arrêt de Versailles) : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/le-travail-12001.html>

clarent connaître ces organismes, contre seulement 42% pour ceux qui n'ont eu accès à aucun suivi durant leur détention. Cependant, cette connaissance reste superficielle, car la très grande majorité des personnes enquêtées exprime le besoin d'être mieux informées des relais existants (83%).

### L'appréciation des stagiaires

Globalement, les stagiaires portent un regard positif sur leur formation, même si certains aspects ne sont pas exempts de critiques.

La capacité d'écoute des formateurs et la bonne entente entre codétenus ont été unanimement soulignées par les stagiaires. La grande majorité d'entre eux s'est sentie à l'aise avec les enseignements dispensés, mais un quart des stagiaires les a trouvés difficiles. Les personnes qui ont éprouvé le plus de difficultés sont celles qui ont le plus faible niveau de formation et celles qui ont suivi des préqualifications ou des qualifications.

La durée des formations a été jugée pertinente par la grande majorité des participants, mais plus d'un sur cinq a estimé avoir manqué de temps pour atteindre les objectifs pédagogiques (plus particulièrement les stagiaires en préqualification et en initiation informatique : 30% d'entre eux, contre 14% pour les stagiaires en qualification).

Quant aux conditions pédagogiques et matérielles, elles ont été jugées satisfaisantes dans neuf cas sur dix, les critiques les plus fréquentes émanent des stagiaires en initiation informatique (38% des stagiaires insatisfaits, contre 7% dans les autres formations).

Pour une majorité de stagiaires, la formation a été l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences jugées utiles pour la suite de leur parcours (65%). Un tiers d'entre eux terminent leur stage avec une idée plus précise de leur projet professionnel, mais moins de 20% s'estiment plus compétents en matière de recherche d'emploi. La mise en relation avec des entreprises ou des organismes de formation extérieurs reste très marginale (3% des stagiaires), ce qui reflète bien la difficulté de travailler les suites de parcours pour les stagiaires en détention.

Concernant l'impact sur le vécu de l'incarcération, près d'un stagiaire sur deux déclare que la formation a rempli une fonction occupationnelle et qu'elle leur a permis de mieux supporter la détention. L'amélioration de la situation financière paraît moins évidente car seuls 20% des stagiaires la mentionnent, alors que 80% d'entre eux ont suivi une formation rémunérée. Enfin, l'utilité des formations pour étayer les demandes de remises de peine est plus fréquemment mise en avant par les stagiaires les plus jeunes (27% d'entre eux contre 17% pour les plus âgés).

### Les projets professionnels des stagiaires

En détention, l'appréhension des projets professionnels reste délicate car l'incertitude judiciaire des stagiaires qui n'ont pas été jugés, ou qui sont en attente de réponse suite à une demande d'aménagement de peine, brouille les perspectives individuelles (32% des personnes interrogées étaient dans ce cas).

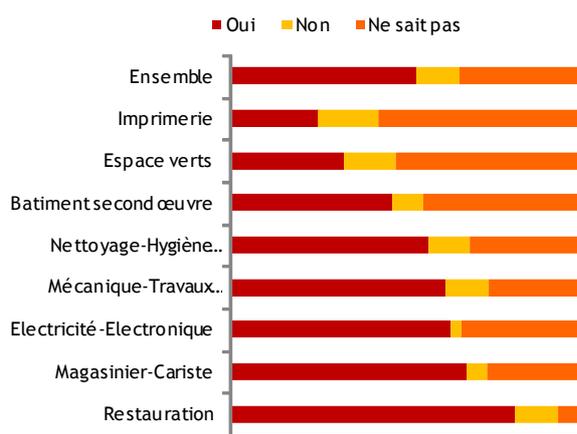
Malgré cette difficulté, 76% des personnes interrogées ont déclaré avoir un projet professionnel à mener une fois libérées. Dans la majorité des cas les stagiaires

envisagent de rechercher un emploi (42%), mais une personne sur quatre déclare détenir un emploi qu'elle exercera à sa sortie (24%). Le souhait de reprendre une formation reste minoritaire (19%) et il est plus fréquemment exprimé par les femmes et les plus jeunes. La création d'entreprise attire quant à elle 13% des stagiaires, uniquement des hommes. Enfin, certains stagiaires ont exprimé le besoin de prendre du temps pour leur reconstruction personnelle et pour leur famille avant de s'investir dans un projet professionnel (13% des stagiaires).

Parmi les stagiaires en préqualification ou en qualification, une majorité envisage d'exercer sa future activité dans le secteur dans lequel ils ont été formés (53%), plus d'un tiers sont indécis et une minorité s' imagine ailleurs (13%). Les projections dans le métier appris sont plus fréquentes auprès des stagiaires qui ont suivi les formations les plus spécialisées (qualification) et auprès de ceux qui avaient déjà eu une expérience antérieure dans le secteur. Elles sont aussi influencées par le secteur lui-même, car certains stages enregistrent des taux de continuité importants (restauration, logistique, électricité, mécanique), tandis que d'autres suscitent plus d'incertitudes ou de souhaits de réorientation (imprimerie, espaces verts, bâtiment).

### Part des stagiaires en préqualification et qualification souhaitant exercer le métier appris une fois libérés

Source: Direccte-DISP Paris



### Les suggestions d'amélioration

L'accès à une meilleure rémunération et l'allongement de la durée des stages sont les deux premières attentes des stagiaires interrogés sur l'amélioration de la formation en milieu pénitentiaire (40% des personnes interrogées dans les deux cas).

Si l'aspect financier préoccupe davantage les stagiaires des formations qualifiantes, l'allongement de la durée des actions est surtout souhaité par les stagiaires en bureautique et par les personnes les moins diplômées (42% des infra V, contre 25% des supra V). Un tiers des stagiaires souhaite une offre de stages plus diversifiée, en particulier ceux qui ont suivi les modules les plus courts et les personnes les plus diplômées. Quant à l'amélioration des conditions matérielles, elle est surtout attendue par les stagiaires en initiation informatique qui sont deux fois plus nombreux que les autres à exprimer cette revendication (40% contre 20% pour les autres stagiaires).

## Etablissements et services du ressort de la Direction Interrégionale de Services Pénitentiaires de Paris

Source: DISP Paris, Juin 2012



Emilie BARBIER  
DISP de Paris  
Véronique PICARD  
DIRECCTE d'Ile-de-France / SESE

**Données sur les financements de la formation professionnelle des détenus :** Pour les financements IRILL et FSE, les données sont issues du service gestionnaire de la DIRECCTE en charge des actions de formation pour les détenus. Les financements de l'administration pénitentiaire, des établissements en gestion déléguée et ceux des autres partenaires proviennent d'une consolidation annuelle réalisée par la DISP de Paris.

**Programme IRILL :** Financé par l'Etat, le programme insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL) vise à accompagner les bénéficiaires dans une démarche d'insertion durable et à favoriser l'adaptation ou la progression professionnelle. Il comporte deux volets qui ont pour objectifs de développer la maîtrise des apprentissages fondamentaux, d'une part, et de développer les capacités de réinsertion sociale et professionnelle des détenus, d'autre part. Le volet « détenus » du programme IRILL permet le financement d'actions de formation de personnes placées sous main de justice. Ces actions contribuent à la construction d'un parcours, en milieu fermé et en milieu ouvert. Les formations sont adaptées en fonction des niveaux et besoins des détenus, de la durée de la peine, des possibilités matérielles offertes par l'établissement pénitentiaire, de l'environnement local et de la situation du marché du travail. Elles accordent une attention particulière aux publics de faible niveau de formation et de qualification et aux femmes détenues, en lien avec la mise en œuvre d'un contrat de mobilisation en faveur des personnes détenues les plus défavorisées.

**Enquête IRILL :** Initiée par la Direccte Ile-de-France et la DISP de Paris, l'enquête a été réalisée par questionnaire anonyme, auprès des personnes entrées en formation en 2011. Seuls les stagiaires des formations préqualifiantes, qualifiantes et des initiations informatiques ont été interrogés (85% des actions financées et 52% des bénéficiaires du programme IRILL en 2011). Compte tenu des difficultés liées à la maîtrise du français de certains stagiaires ou de la brièveté de certaines prestations, les remises à niveau dans les savoirs de base, les actions de mobilisation et de préparation à la sortie (bilans de compétences, TRE) ont été exclues du champ d'enquête. Au total, 345 questionnaires ont pu être exploités (52% des stagiaires des actions ciblées), issus de 28 stages de formation (82% des actions ciblées).

**Présentation de la DISP de Paris :** La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris anime, contrôle et coordonne l'activité des établissements pénitentiaires et des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) placés sous son autorité (Ile-de-France). En matière de formation, elle est responsable de l'analyse des besoins, de la conception et de la mise en œuvre des programmes de formation, de leur suivi et de leur évaluation. Elle joue un rôle primordial dans la relation avec les échelons déconcentrés des différentes administrations partenaires, en leur faisant part, notamment, des besoins des personnes et des contraintes inhérentes à l'institution. La DISP sensibilise en permanence les structures qui dispensent la formation professionnelle aux personnes détenues et facilite l'implantation de programmes innovants, en relation avec les dispositifs de droit commun.

**Le rôle des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation auprès des détenus :** les CPIP accompagnent les personnes détenues dans le cadre d'un parcours d'exécution des peines. Ils aident les personnes incarcérées à préparer leur sortie de prison en facilitant leur accès aux dispositifs d'insertion et de droit commun (logement, soin, formation, travail...). Pour ce faire, les CPIP développent et coordonnent un réseau de partenaires institutionnels et associatifs. Ils apportent l'aide utile au maintien des liens familiaux. Ils portent une attention particulière aux problèmes d'indigence, d'illettrisme et de toxicomanie. Ils facilitent l'accès des personnes détenues à la culture, en programmant des activités adaptées au milieu carcéral (diffusion d'œuvres, ateliers...). Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, 487 personnels d'insertion et de probation intervenaient dans les établissements du ressort de la DISP de Paris.

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France**

19, rue Madeleine Vionnet- 93300 Aubervilliers - Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / [dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr](mailto:dr-idf.statistiques@direccte.gouv.fr)

Diffusion : Service communication et documentation